LES PLUS ANCIENNES CHARTES EN LANGUE FRANÇAISE CONSERVÉES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR (1239-1270)

PAR
VALÉRIE NEVEU
licenciée ès lettres

INTRODUCTION

S'inscrivant dans la collection des Documents linguistiques de la France dirigée par M. Jacques Monfrin, consacrée à la publication, dans le cadre départemental, des plus anciennes chartes originales du domaine d'oïl, le recueil des chartes de la Côte-d'Or fait suite à d'autres thèses de l'École des Chartes analogues. Il réunit deux cent trente pièces de novembre 1239 à avril 1271 (n. st.), plus un vidimus de 1271 publié en appendice.

SOURCES

Les documents proviennent principalement des Archives départementales de la Côte-d'Or. La série B a fourni cent trente et un actes, la série H cent cinq, en comptant les vidimus et doubles expéditions, la série G douze actes et la série E un acte. Un petit complément a été fourni par les Archives municipales de Dijon (trois actes), auquel il faut ajouter la charte de franchise conservée à Salmaise.

Étant donné le nombre considérable de liasses dont la date initiale remonte au moins au XIII^e siècle, un dépouillement exhaustif n'a pu être mené que pour les séries B et H depuis la sous-série 17 H. Un dépouillement partiel a été effectué grâce aux cotes relevées dans divers ouvrages historiques pour les séries 1 H à 16 H, G et E. Si un certain nombre de pièces a pu ainsi échapper aux recherches, néanmoins leur nombre ne devrait pas être très élevé.

CHAPITRE PREMIER

LOCALISATION DES PIÈCES

Le dépôt de la Côte-d'Or étant régional, on y trouve des pièces d'origine géographique diverse : duché de Bourgogne (provenant de Côte-d'Or, Saône-et-Loire, est de l'Yonne), plusieurs pièces de la Haute-Marne, de la Franche-Comté, quatre pièces de la zone franco-provençale, enfin une pièce de la chan-

cellerie royale et une pièce de Soissons.

Une localisation plus précise peut être tentée grâce à l'étude des mains, facilitée par la collection de photographies réunie pour les départements du Doubs et de la Haute-Marne. Il a été possible de repérer plusieurs scribes dijonnais, deux scribes attachés au duc de Bourgogne, deux scribes de l'Yonne, un scribe du Val-des-Écoliers (Haute-Marne), ainsi que quatre scribes de la chancellerie des comtes de Bourgogne.

CHAPITRE II

L'APPARITION DU FRANÇAIS

L'apparition du français comme langue diplomatique est tardive dans le duché de Bourgogne, comparée aux régions voisines. Le premier original conservé, de 1239, émane d'un seigneur de la Haute-Marne, et il faut attendre 1244 pour trouver le premier original proprement bourguignon. Le nombre des originaux conservés traduit une progression brusque de l'emploi du français à partir de 1251, son usage s'étendant encore dans la décennie 1261-1270 :

1239 : 1 1244-1250 : 9 1251-1260 : 96 1261-1270 : 131.

La chancellerie ducale ne paraît pas avoir favorisé l'emploi du français, à la différence de la chancellerie comtoise. Le duc de Bourgogne a recours à des scribes divers. En dehors de lui et des comtes de Bourgogne, aucun laïc n'a de chancellerie organisée. La chancellerie ecclésiastique la plus active est celle des clercs dijonnais, sans doute autour de la Sainte-Chapelle.

CHAPITRE III

COMMENTAIRES LINGUISTIQUES

Syntaxe. — La déclinaison est très bien conservée dans la plupart des actes : très peu d'actes montrent un scribe multipliant les fautes de flexion. Après un régime en tête de phrase, l'inversion du sujet n'apparaît pas comme la norme.

Morphologie. — La forme locale de l'article défini lo, lou, est majoritaire mais fortement concurrencée par le. Par contre, la forme contractée dou est presque la seule employée. Li est fréquemment employé au cas sujet féminin singulier.

Les conjugaisons présentent plusieurs formes locales, comme la désinence -ient à la troisième personne pluriel de l'imparfait et du conditionnel, les désinences -oe et -oent aux première et troisième personnes des mêmes temps, l'accentuation de la dernière syllabe à la troisième personne singulier du subjonctif présent et à la troisième personne pluriel des subjonctifs présent et imparfait, enfin le développement d'une désinence -oi, -ois à la première personne du présent.

Phonétique. — On retrouve les traits phonétiques déjà connus comme caractéristiques de la Bourgogne, par exemple le développement d'un u devant b et l, la réduction du groupe -iee à -ie, l'absence de consonne épenthétique dans les groupes n'r, l'r, l'évolution particulière de e entravé. La confusion entre a et ai, u et ui, o et oi apparaît de façon inégale : la confusion a/ai se rencontre partout, tandis que peu de textes, les moins soignés, montrent une confusion générale des voyelles. Le n intervocalique est fréquemment mouillé. La diphtongue eu provenant de e fermé + l aboutit à au (aus, caus) et le groupe en hiatus $e\ddot{u}$ à $a\ddot{u}$. La graphie -ei (ou -ey) pour -e final issu de a libre accentué n'apparaît pas comme typiquement bourguignonne. On ne la retrouve que dans un petit nombre de pièces dont beaucoup proviennent de la Haute-Marne.

Ponctuation et orthographe. — Beaucoup de scribes s'efforcent de suivre certaines règles. Le z est en général employé correctement aux formes fléchies, et sert à distinguer nos pronom de noz adjectif possessif.

Conclusion. — L'influence des formes communes est sensible en particulier chez les scribes dijonnais. Peu de pièces offrent un caractère dialectal très marqué.

ÉDITION

Deux cent trente numéros, dont plusieurs vidimus et doubles expéditions, comprenant quatre actes non datés mais s'inscrivant sans doute dans les limites chronologiques ; en appendice, un vidimus de 1271 à caractère franco-provençal.

Table topo-onomastique.

GLOSSAIRE

